



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 6 juillet 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2016-593

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 juin 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2016-594

AUTORISATION DE L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CIMA+ S.E.N.C. - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1417 du 26 septembre 2012, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, S.E.N.C., pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète ou partielle, dans le cadre des travaux de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, pour un montant total approximatif de 1 418 797,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 114920, 118672 et 124206 ont déjà été approuvées pour un montant total de 93 799,49 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires additionnels sont requis pour la surveillance des travaux du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour une période additionnelle au mandat initial d'au plus 150 jours de travaux en chantier et pour la surveillance des travaux de réfection du Quai des Artistes pour une période additionnelle au mandat initial d'au plus 47 jours de travaux en chantier;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, S.E.N.C. nous a avisé que des honoraires additionnels seraient nécessaires pour réaliser la surveillance en résidence, selon les taux journaliers prévus au mandat, pour une période additionnelle évaluée à 150 jours de travaux en chantier pour le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et pour une période additionnelle évaluée à 47 jours de travaux en chantier pour le projet de réfection du Quai des Artistes, portant ainsi à 230 313,32 \$ incluant les taxes, le total des honoraires additionnels de surveillance demandés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Bureau des grands projets en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 114920, 118672 et 124206 d'un montant de 93 799,49 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels au montant total de 230 313,32 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, S.E.N.C. pour les services additionnels requis pour la surveillance en résidence pour le réaménagement de la rue Jacques-Cartier et pour la réfection du Quai des Artistes, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 324 112,81 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 1 742 910,06 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-011-06268	162 048,21 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires professionnels
18-12047-001-06269	48 258,54 \$	Réfection du Quai des Artistes – Réfection du Quai des Artistes
04-13493	10 015,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 990,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-595

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - BEAUDOIN CANADA INC. - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLETS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-826 du 2 juillet 2014, octroyait un contrat à la firme Beaudoin Canada inc. pour la réalisation des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 10 034 934,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-887 du 18 novembre 2015, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 157 840,85 \$ incluant les taxes, et un crédit pour un montant total de 32 532,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-334 du 4 mai 2016, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 131 854,47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant STANTEC pour un montant de 32 267,34 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 138824;

CONSIDÉRANT QUE le consultant STANTEC recommande des travaux supplémentaires pour un montant de 41 142,90 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Bureau des grands projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 138824 pour des coûts additionnels totalisant 32 267,34 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 41 142,90 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 73 410,24 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 10 365 508,03 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-014-06270	37 568,95 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection - Usine de Gatineau avenant - Entrepreneur
04-13493	1 789,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 784,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-596

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUE DU PATRIMOINE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue du Patrimoine, dossier RS-16-86, comme illustré au plan numéro CRO-16-248 du 2 juin 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Patrimoine	Sud	Entre la promenade Wychwood et l'avenue Frank-Robinson	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-248 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-597

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE ET RUE DE DUBLIN -
DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard de l'Amérique-Française et la rue de Dublin, dossier RS-16-81, comme illustré au plan numéro CRO-16-229 du 26 mai 2016.

Installer des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Amérique-Française	Nord	Entre le boulevard du Plateau et la rue de Dublin	En tout temps
De l'Amérique-Française	Sud	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 30 m vers l'ouest	En tout temps
De Dublin	Est	Du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 81 m vers le nord	En tout temps
De Dublin	Ouest	Du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 20 m vers le nord	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-229 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-598

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
RUE DOLLARD-DES ORMEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un sens unique en direction sud sur la rue Dollard-Des Ormeaux entre les rues Papineau et Élisabeth-Bruyère, dossier RS-16-90, comme illustré au plan numéro CRO-16-260 du 6 juin 2016.

La signalisation requise sera installée par le promoteur dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du projet le VIBE.

Adoptée

CE-2016-599

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA
RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement, dossier RS-16-94, comme illustré au plan numéro CRO-16-263 du 6 juin 2016.

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-René Est	Nord	À partir d'un point situé à 6 m à l'ouest de la limite de lot, entre les lots 1 547 590 et 3 634 754 du cadastre du Québec, sur une distance de 12 m vers l'ouest	En tout temps excepté véhicules municipaux

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-263 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-600

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - CENTRE
DE SERVICES DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM
- MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement du centre de services de Buckingham, dossier RS-16-84, comme illustré au plan numéro CRO-16-250 du 31 mai 2016.

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Endroit</u>	<u>Emplacement</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement du centre de services de Buckingham	Toutes les cases de stationnement du centre de services	90 minutes Excepté permis ou indication contraire

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-250 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-601

**SOUSSION 2016 SP 116 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, DE LA RUE SAINT-LOUIS
AU BOULEVARD MALONEY OUEST – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet de réfection du boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney Ouest, pour un montant total approximatif de 263 600,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-017-06245	240 702,74 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3045 HP – Boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney Ouest
04-13493	11 463,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 434,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-602

**SOUSSION 2015 SP 197 - OPTIMISATION ET AUGMENTATION DE LA
CAPACITÉ - POSTE DE POMPAGE ANGERS – SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nordmec Construction inc., 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2, pour les travaux d'optimisation et d'augmentation de la capacité du poste de pompage Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 147 771,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-001-06246	669 117,85 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Correction du poste Angers
11-16010-001-06247	378 950,31 \$	Optimisation et augmentation capacité – Poste de pompage Angers - Poste de pompage Angers
04-13493	49 913,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	49 789,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-603

AUTORISER LA FERMETURE DU CHEMIN DU QUAI AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN CHEMIN DE MONTRÉAL EST, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-757 du 23 septembre 2015, adjugeait à la firme Les Constructions CJRB inc. un contrat pour la réfection des services municipaux, du bassin chemin de Montréal Est, phase 2 pour un montant de 1 364 293,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète du chemin du Quai pour une période d'environ 120 jours;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour, incluant un détour à travers le parc Jack-Eyamie, sera mis en place avant la fermeture complète de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier précis des travaux n'est pas connu à ce jour et que les travaux devraient avoir lieu entre juillet et novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai est de juridiction provinciale, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a été informé de ces travaux et de la fermeture de la route;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète du lien interprovincial qu'est le chemin du Quai et que des rues locales seront sujettes à des sens uniques temporaires, une approbation du comité exécutif est demandée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture complète du chemin du Quai, entre la station de pompage du Quai et le chemin de Montréal Est, pour une période d'environ 120 jours consécutifs entre les mois de juillet et novembre 2016, afin de permettre la réfection des services municipaux.

Adoptée

CE-2016-604

SOUSSION 2016 SP 143 - FOURNITURE DE LAMPADAIRES ET DE FÛTS - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Schreder inc., 3539, rue Ashby, Montréal, Québec, H4R 2K3, pour la fourniture de lampadaires et de fûts, pour le projet de réaménagement urbain du secteur des rues Laval, Kent et Aubry au centre-ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total révisé approximatif de 145 275,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mai 2016 et révisée le 31 mai 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-003-06248	132 655,90 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – Secteur des rues Laval, Kent et Aubry - Aménagement
04-13493	6 317,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 301,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-605

SOUSSION 2016 SP 012 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2016 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LOUISE BOUDRIAS, JEAN LESSARD, MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour l'aménagement des mesures de modération de la circulation 2016, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 402 993,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-038-06249	218 841,51 \$	Travaux de réfection du réseau routier - Mesures de modération de la vitesse – ING-03-008
06-30729-001-06250	134 785,11 \$	Mesures de modération de la circulation
18-12054-001-06251	14 359,92 \$	Mesures de modération de la vitesse 2012 - Mesures d'atténuation de la vitesse
04-13493	17 525,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 481,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-606

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE JEAN-RENÉ-MONETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP –
JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement, dossier RS-16-95, comme illustré au plan numéro CRO-16-264 du 7 juin 2016.

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jean-René-Monette	Est	À partir d'un point situé à 39 m au sud de la rue James-Murray, sur une distance de 5 m vers le sud	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-264 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-607

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE JUBILEE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Jubilee, dossier RS-16-01, comme illustré au plan numéro CRO-16-21 du 28 juin 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Jubilee	Est	À partir de la rue l'allée Higgerty, sur une distance de 49 m vers le sud	En tout temps
Jubilee		Extrémité sud de la rue Jubilee	En tout temps
Jubilee	Ouest	À partir de l'extrémité sud de la rue Jubilee, sur une distance de 20 m vers le nord	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-21 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-608

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, ÉDIFICE PIERRE-PAPIN – DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement du centre de services de Gatineau, édifice Pierre-Papin, dossier RS-16-87, comme illustré au plan numéro CRO-16-253 du 2 juin 2016.

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Endroit</u>	<u>Emplacement</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement du centre de services de Gatineau, édifice Pierre-Papin	Toutes les cases de stationnement pour visiteurs	Visiteurs 90 minutes

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-253 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-609

SOUMISSION 2016 SI 134 - AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR ÉCOLIER AU PARC ROBERT-STEWART – SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane Excavation, 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement d'un corridor écolier au parc Robert-Stewart, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 79 888,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
18-80001-016-06252	72 948,70 \$	Plan quadriennal des parcs - Parc Robert-Stewart (station de pompage)
04-13493	3 474,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 465,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-610

SOUSSION 2016 SP 115 - PROGRAMME DE MÉGARAPIÉCAGE 2016 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DU VERSANT ET DE MASSON-ANGERS - MAXIME TREMBLAY, LOUISE BOUDRIAS, DANIEL CHAMPAGNE ET MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le programme de mégarapiécage 2016, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 189 603,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-004-06253	173 133,31 \$	Aménagement de réseau routier et de sentiers récréatifs - 16-3026 - mégarapiécage
04-13493	8 245,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 224,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-611

SOUSSION 2016 SP 065 - RÉFECTION DE LA CASERNE 2 CALIXTE-ROULEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DEFI Construction et Fils inc. (7256655 Canada inc.), 64, chemin Industriel, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0A9 pour la rénovation de la caserne 2 Calixte-Rouleau sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 194 848,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30771-001-06254	177 922,31 \$	Aménagement de la caserne numéro 2 dans le cadre du schéma de rénovation de cuisine
04-13493	8 473,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 452,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-612

SOUSSION 2016 SI 152 - SERVICES PROFESSIONNELS - LEVÉS DE TERRAINS - PROJETS D'INFRASTRUCTURES - PTI - 2017 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bussières Bérubé Genest Schnob, arpenteurs-géomètres inc., 73, rue Laval, Gatineau, Québec, J8X 3H2, pour les services professionnels pour la réalisation de levés de terrains, au montant total de 72 658,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mai 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-018-06255	66 346,85 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3081 - Levés de terrains 2017
04-13493	3 159,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 151,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

Adoptée

CE-2016-613

SOUSSION 2016 SP 145 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs d'Orsay et Central, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 17 mai 2016, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

Parc d'Orsay

À la firme Équipements récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, au montant total de 68 000,01 \$ incluant les taxes.

Parc Central

À la firme Techsport inc., 4994, Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 158 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-16004-002-06256	62 093,07 \$	Aménagement du parc d'Orsay - Achat de structures de jeux
15-16003-001-06257	144 275,06 \$	Aménagement du parc Central - Travaux au parc Central
04-13493	9 828,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 803,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-614

SOUSSION 2016 SI 160 - SERVICES PROFESSIONNELS - STABILISATION DES BERGES DU FOSSÉ DE DRAINAGE DU CHEMIN FRASER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée, 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser, pour un montant total approximatif de 68 179,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-039-06258	62 256,91 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3051 - Stabilisation des berges du chemin Fraser
04-13493	2 964,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 957,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-615

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - GROUPE COLLETTE INC. - REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT AUX ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-299 du 27 avril 2016, octroyait à la firme Groupe Collette inc. un contrat pour un montant total de 563 114,02 \$ incluant les taxes, pour le remplacement des réservoirs de carburant aux ateliers municipaux de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 54 813,86 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 139247 et 139556, représentant les ordres de changements numéros 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé une autre demande de coûts supplémentaires, soit l'ordre de changement numéro 3 pour les travaux de disposition de matériaux non réutilisables, le tout totalisant un montant de 40 222,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût des ordres de changement recommandés par le consultant WSP s'élève à ce jour à un montant de 95 036,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 95 036,69 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 139247 et 139556 pour les ordres de changement numéros 1 et 2 pour un montant de 54 813,86 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 40 222,83 \$ incluant les taxes, pour l'ordre de changement numéro 3, dans le cadre du projet de remplacement des réservoirs de carburant aux ateliers municipaux, portant ainsi le total des ajustements à 95 036,69 \$.

Le coût total du contrat représente un montant de 658 150,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15008-002-06259	36 728,80 \$	Remplacement de réservoirs de carburant souterrains – Ateliers municipaux de Hull - Travaux
04-13493	1 749,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 744,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-616

SOUSSION 2016 SP 146 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2016 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal-Nord, Québec, H1G 6NP, pour les travaux de réfection des rues locales 2016 – Groupe A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 053 225,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-001-06260	1 764 500,55 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Réfection - Pavage de rues locales
18-15012-005-06261	110 368,11 \$	Programme de reprofilage de fossés – 15-3032 - Fossé de la rue Hochelaga
04-13493	89 290,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	89 066,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-617

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 1 597 248 (FUTUR LOT 5 665 205) DU CADASTRE DU QUÉBEC - 2015, RUE SAINT-LOUIS - MADAME FRANCE LAGÜE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE madame France Lagüe est propriétaire de l'actuel lot 1 597 248 du cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le 2015, rue Saint-Louis, lequel fera l'objet d'une subdivision cadastrale dans le but de créer les lots 5 665 205 et 5 665 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 597 248 (futur lot 5 665 205) du cadastre du Québec, d'une superficie de 507,4 m², afin de régulariser l'empiètement d'une conduite d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions et aux négociations, une entente est intervenue avec la propriétaire, laquelle accepte de céder à la Ville une partie du lot 1 597 248 (futur lot 5 665 205) du cadastre du Québec d'une superficie de 507,4 m², au montant de 50 000 \$ plus les taxes si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 1 597 248 (futur lot 5 665 205) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 507,4 m², au montant de 50 000 \$ plus les taxes si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée par madame France Lagüe, le 20 avril 2016;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13016-002-06243	52 493,75 \$	Reconstruction d'égouts - Ruisseau Desjardins - Acquisition de lot – Empiètement d'égout
04-13493	2 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 493,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-618

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE SUR UNE PARTIE DU LOT 3 119 492 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET MODIFICATIONS MINEURES À L'INTERSECTION DU CHEMIN D'AYLMER ET DE PLACE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - RICHARD M. BÉGIN ET JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est propriétaire du lot 3 119 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du chemin d'Aylmer et de Place Samuel-de-Champlain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a effectué des travaux de construction à ce carrefour, à l'automne 2015, afin d'y améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau avait obtenu, préalablement, une autorisation d'effectuer les travaux de la part de la Commission de la capitale nationale à condition d'acquiescer, par la suite, une servitude réelle de 49 ans sur une partie du lot 3 119 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 1 472,1 m²;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, la Commission de la capitale nationale a soumis à la Ville de Gatineau, le 17 juin 2016, une lettre d'entente proposant de céder une servitude réelle de 49 ans sur une partie du lot 3 119 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour la somme de 41 060,55 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle de 49 ans sur une partie du lot 3 119 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 1 472,1 m², et ce, aux conditions prévues à la lettre d'entente négociée et soumise le 17 juin 2016, par la Commission de la capitale nationale, pour un montant de 41 060,55 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30695-032, un montant de 41 060,55 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente;
- mandate le Service des biens immobiliers, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, à présenter une demande au Gouverneur en Conseil sollicitant son autorisation pour prolonger la servitude de 49 ans à 99 ans.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-032-06244	43 108,44 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseau routier - Trottoirs manquants
04-13493	2 053,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 047,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-619

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-13 AU MONTANT DE 66 068,50 \$, POUR LA PÉRIODE DU 27 MARS AU 2 AVRIL 2016, B-14 AU MONTANT DE 60 430,57 \$, POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 AVRIL 2016, B-15 AU MONTANT DE 280 443,55 \$, POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 FÉVRIER 2016, B-16 AU MONTANT DE 93 474,28 \$, POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 AVRIL 2016, B-17 AU MONTANT DE 134 547,53 \$, POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 AVRIL 2016, B-18 AU MONTANT DE 175 159,61 \$, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 MAI 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-13 au montant de 66 068,50 \$, pour la période du 27 mars au 2 avril 2016, B-14 au montant de 60 430,57 \$, pour la période du 3 au 9 avril 2016, B-15 au montant de 280 443,55 \$, pour la période du 10 au 16 avril 2016, B-16 au montant de 93 474,28 \$, pour la période du 17 au 23 avril 2016, B-17 au montant de 134 547,53 \$, pour la période du 24 avril au 30 avril 2016, B-18 au montant de 175 159,61 \$, pour la période du 1^{er} au 7 mai 2016.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-620

SOUMISSION 2016 SP 070 - LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE AVEC OPÉRATEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carol Bernier Excavation inc., 91, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3H1, pour la location d'une pelle hydraulique avec opérateur, pour un montant total approximatif de 108 651,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mars 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 27 octobre 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16008-003-06263	49 606,59 \$	Programme de reprofilage de fossés - Gatineau - Zone blanche
04-13493	2 362,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 356,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-621

SOUSSION 2016 SP 124 - NETTOYAGE DE PUISARDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clean Water Works Inc., 1800, rue Bantree, Ottawa, Ontario, K1B 5L6, pour le nettoyage de puisards, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 91 239,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41510-521-06264	41 656,94 \$	Entretien - Réseaux d'égout – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 983,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 978,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-622

SOUSSION 2016 SP 122A - SERVICES D'ARBORICULTURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Arboriste Expert Conseil, 116, rue des Obiers, Gatineau, Québec, J9J 2E4, pour les services d'arboriculture pour un montant approximatif total de 180 826,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-06265	110 000,00 \$	Horticulture et arboriculture – Entretien et réparation - Infrastructures
02-49300-521-06266	51 118,90 \$	Lutte contre l'agrile du frêne – Entretien et réparation - Infrastructures
02-49450-411-06267	3 999,99 \$	Recouvrables de tiers – Environnement – Service professionnels et de génie
04-13493	7 863,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 844,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-623

SOUSSION 2016 SP 155 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2017-2019 DE LA POLITIQUE FAMILIALE - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sogémap inc., 1075, rue St-Alexandre, Longueuil, Québec, J4H 3H2, pour les services professionnels de l'élaboration du plan d'action 2017-2019 de la Politique familiale – Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 39 844,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-419-06242	36 383,42 \$	Politique familiale – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 732,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 728,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-624

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS À LA BASE DE DONNÉES DE JOURNAUX ÉLECTRONIQUES EUREKA DU 22 MARS 2016 AU 21 MARS 2019 - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - CEDROM-SNI - 110 326,31 \$

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder au renouvellement de l'abonnement de la base de données (ressource en ligne) de journaux Eureka.cc pour un montant annuel de 36 265,35 \$ en 2016, de 36 773,07 \$ en 2017 et de 37 287,89 \$ en 2018 incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente entre le fournisseur CEDROM-SNi et BIBLIOPRESTO.CA (Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec), dont fait partie la bibliothèque municipale de Gatineau, les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (4^e) de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder au renouvellement de l'abonnement à la base de données de journaux Eureka.cc auprès du fournisseur CEDROM-SNi au montant de 110 326,31 \$ incluant les taxes, pour trois ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019. Cette dépense sera payée en trois versements annuels de 36 265,35 \$ en 2016, 36 773,07 \$ en 2017 et de 37 287,89 \$ en 2018;

- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le contrat à intervenir entre CEDROM-SNi et la Ville de Gatineau;
- le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget pour les années 2017 et 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-675-06262	33 115,09 \$	Gestion des collections - Périodiques québécois
04-13493	1 577,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 573,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-625

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 1^{ER} AU 5 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc de la Baie dans le cadre du 29^e Festival de montgolfières de Gatineau qui aura lieu du jeudi 1^{er} septembre au lundi 5 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais assure les déplacements de nombreux festivaliers et que ceci nécessite un site d'embarquement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la nouvelle ruelle du Como permettent un accès aux autobus plus près du site;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire de la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de la Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 1^{er} au 5 septembre 2016, à savoir :

- Décréter un stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :
 - La rue du Prince-Albert;
 - La rue Robitaille;
 - La rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
 - La rue Aberdeen, entre les rues Saint-Antoine et de la Baie;
 - La rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
 - La rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
 - La rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
 - La rue des Montgolfières;
 - La ruelle du Como sauf pour les neuf détenteurs de permis spéciaux;

- Réserver six places de stationnement face au 867, rue Jacques-Cartier (boutique Essenciel), en émettant un permis temporaire de zone 2;
- Décréter un sens unique temporaire en direction ouest sur la ruelle du Como et limiter l'accès à cette rue aux résidents et véhicules autorisés;
- Fermer la rue des Montgolfières sauf pour les résidents et les véhicules autorisés;
- Fermer la rue de la Baie entre les rues Aberdeen et Saint-Louis entre 20 h et 00 h sauf pour les résidents de la partie de rue visée.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro G07-135-01 et conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals, du Service des arts, de la culture et des lettres, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ deux semaines avant la tenue de l'événement et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2016-626

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 POUR UN MONTANT TOTAL DE 310 784,93 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 JUIN 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 310 784,93 \$ pour la période du 9 au 15 juin 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-627

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 22, ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	12 594,21 \$	Du 13 au 17 juin 2016
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	667 908,18 \$	Du 13 au 17 juin 2016
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	7 711,82 \$	Du 13 au 17 juin 2016
Liste des embauches numéro 22	Embauches de personnel temporaire	237 750,35 \$	Du 5 au 11 juin 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-628

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION - SOUMISSION 2013 SP 157 - SERVICES PROFESSIONNELS - ACTUARIAT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1157 du 3 juillet 2013, a retenu les services de la firme Morneau Shepell pour les services d'actuariat pour la période du 3 juillet 2013 au 2 juillet 2016 avec possibilité de deux périodes additionnelles d'une année;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances désire se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des finances à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, soit du 3 juillet 2016 au 2 juillet 2017, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2012 pour un montant de 104 339,81 \$ incluant les taxes, pour 2016-2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-411-01723	47 638,08 \$	Finances – Service professionnels et de génie
04-13493	2 268,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 263,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-629

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU 2016 – 9 JUILLET 2016 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Club Espoir Triathlon Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir l'organisme dans la réalisation de l'événement Triathlon de Gatineau 2016;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du boulevard Fournier à la circulation automobile est nécessaire afin de réaliser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la fermeture complète de la circulation automobile sur le boulevard Fournier, entre les rues Joanisse et Jacques-Cartier;
- autorise la réorientation temporaire de la circulation automobile;
- autorise les modifications à effectuer aux feux de circulation sur le boulevard Fournier;
- autorise le Service des travaux publics à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan de signalisation numéro G-16-040-01 et aux conditions suivantes, que le club :

- s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- s'assure qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- conclut une entente signée avec le Service de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;

- fournisse au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civiles générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2016-630
Abrogée par la
résolution CE-2016-721
31.08.2016

SUBVENTION DE 5 200 – CENTRE D'INNOVATION DES PREMIERS PEUPLES – ÉTUDES DE FAISABILITÉ – ÉDIFICE 9 – 100, RUE GAMELIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre du chèque de 5 200 \$ à l'ordre du Centre d'Innovation des Premiers Peuples à l'attention de madame Céline Auclair, présidente, 54, rue de la Cédrière, Gatineau, Québec, J9H 2T4 à titre de subvention pour une étude de faisabilité pour le bâtiment 9, situé au 100, rue Gamelin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	2 600 \$	Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions
02-79936-972	2 600 \$	Mireille Apollon – District électoral de L'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-631

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 POUR UN MONTANT TOTAL DE 417 508,11 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 JUIN 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant total de 417 508,11 \$ pour la période du 16 au 22 juin 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-632

SOUMISSION 2016 SI 182 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DU CHANGEMENT - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2016-279 du 13 avril 2016, a adjugé un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique des changements organisationnels importants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de finances souhaite mettre en place un partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais pour la fourniture de services en gestion du changement et qu'il désire conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu, avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), et ce, en vertu de l'article 573.3 1 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un contrat de gré à gré avec l'Université du Québec en Outaouais pour les services en gestion du changement dans le cadre de l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée

De plus, ce comité autorise le Directeur du Service de finances à signer le contrat y découlant entre la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 40 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 18-16012-003 - Remplacement du système financier et ce jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-633

SOUSSION 2016 SP 086 - RÉFECTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE LA VÉRENDRYE ENTRE LE SENTIER DES TERRES ET LA RUE PAQUETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réfection de la piste multifonctionnelle La Vérendrye entre le sentier des Terres et la rue Paquette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 172 452,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30732-010-06271	157 471,85 \$	Travaux de réfection des ponts, ouvrages d'arts, sentiers – C-14-007 - Piste La Vérendrye
04-13493	7 499,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 480,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-634

SOUSSION 2016 SP 110 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX – BASSIN 70 - SECTEUR DE LA RUE PAPINEAU, PHASE 4 ET DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l’approvisionnement a lancé, le 29 avril 2016, un appel d’offres public concernant la réfection des services municipaux – Bassin 70 – Secteur de la rue Papineau, phase 4;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nuit sont requis afin de réduire les impacts des interruptions d’alimentation en eau potable sur les commerces, institutions et résidences;

CONSIDÉRANT QUE l’article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d’hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement au réseau d’eau potable seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Pierre-Roux-Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux du projet de réfection des services municipaux – Bassin 70 – Secteur de la rue Papineau, phase 4, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 318 220,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 30 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d’autoriser l’entrepreneur à réaliser des travaux de réfection du réseau d’aqueduc sur la rue Papineau et ses intersections, entre les rues Hélène-Duval et Saint-Rédempteur entre les mois de juillet et octobre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-008-06272	756 941,11 \$	Aménagement de réseau routier et de sentiers récréatifs - 15-3033 - Secteur de la rue Papineau – Rues Hélène-Duval et Saint-Rédempteur
06-30789-004-06273	395 835,45 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts - 15-3033 – Secteur de la rue Papineau - Égouts
06-30789-005-06274	376 568,11 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts - 15-3033 – Secteur de la rue Papineau - Aqueduc
06-30748-011-06275	360 000,00 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 15-3033 – Secteur de la rue Papineau, phase 4 - Égouts
06-30747-013-06276	87 500,00 \$	Travaux de réfection du réseau routier du secteur de Hull – Rues Papineau et Kent - Bassin 70, phase 2
06-30709-005-06277	140 000,00 \$	Travaux d’aménagement et embellissement des rues du centre-ville - Rue Papineau
04-13493	100 814,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	100 562,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-635

SOUSSION 2016 SP 093 - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réaménagement urbain du secteur des rues Laval, Kent et Aubry, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 6 121 970,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-010-06278	275 122,85 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - Rue Kent - Égout
18-16001-011-06279	494 451,68 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - Rue Kent - Aqueduc
18-16001-012-06280	1 115 118,44 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - Rue Kent - Pavage
06-30787-028-06281	1 000 000,00 \$	Honoraires et travaux - TECQ 2014-2018 3.30 - Séparation de réseaux - Bassin 70
06-30775-003-06282	2 705 482,47 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – Secteur des rues Laval, Kent et Aubry - Aménagement
04-13493	266 230,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	265 564,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-636

SOUSSION 2016 SP 008 - FOURNITURE DE SYSTÈME OPÉRATEURS DE VANNES GUILLOTINES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC), 5770, boulevard Industriel, Montréal, Québec, H1G 3J2, pour la fourniture de système opérateurs de vannes guillotines pour un montant total de 38 804,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-015-06283	35 433,28 \$	Équipement et travaux d'entretien – Usines et équipement - Passerelle - Sécurité-bases pompes - Postes 3200 et 3500
04-13493	1 687,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 683,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-637

SOUSSION 2016 SI 169 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES EN POT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysages Rossignol inc., 453, Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture et la livraison d'arbres en pot, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour les articles 1 à 7, pour un montant total de 26 996,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des essences d'arbres.

De plus, ce comité autorise le rejet des soumissions reçues concernant l'article 8 (Quercus rubra).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-628-06284	24 651,06 \$	Plantation d'arbres - Produit d'horticulture
04-13493	1 174,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 171,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-638

SOUSSION 2016 SP 117 - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Microrama Informatique inc., 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total de 330 403,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2016, cette dernière ayant déposé la seule soumission.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Financement Mondial IBM, 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3G 2W6, pour le financement de la location des équipements informatiques cités ci-haut, et ce, au taux annuel de 261,89 \$ par tranche de 1 000 \$, pour un terme de quatre ans à compter de la date d'acceptation pour un total approximatif de 346 119,64 \$ incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période se terminant le 30 septembre 2016 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé approximativement à 86 529,91 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-514 – Informatique - Service aux usagers – Location d'équipements informatiques.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2017 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-639

SOUSSION 2016 SP 118 - REJET DE SOUSSION - UTILISATION EN MODE SAAS D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TALENTS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 21 avril 2016, un appel d'offres public pour l'utilisation en mode Saas d'un logiciel de gestion des talents;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le banc d'essai n'a pas été concluant, que plusieurs lacunes ont été relevées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SP 118 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2016-640

SUBVENTION DE 10 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DES DEUX-RUISSEaux - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU – MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE l'école des Deux-Ruisseaux prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Deux-Ruisseaux relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Deux-Ruisseaux, par l'entremise de la directrice adjointe, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire du conseiller du district électoral du Plateau – Maxime Tremblay, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école des Deux-Ruisseaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le protocole d'entente;

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école des Deux-Ruisseaux provenant du budget discrétionnaire du conseiller du district électoral du Plateau – Maxime Tremblay.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-692-06285	10 000 \$	Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement - Équipement non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-641

SOUSSION 2016 SI 128 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CORRECTION AU POSTE DE POMPAGE CHEVAL-BLANC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du projet de correction du poste de pompage Cheval-Blanc, sur la base des prix forfaitaires et horaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 98 418,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 juin 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise la firme CIMA+ S.E.N.C. à compléter et présenter au nom de la Ville de Gatineau pour approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-010-06286	89 869,30 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Honoraires professionnels
04-13493	4 280,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 269,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-642

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT - PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.) - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-578 du 8 juillet 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 7 972 581,14 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.) pour les travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la ville (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 94 845,87 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 137740;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Pavage Coco (Coco Paving inc.) a déposé à la Ville d'autres demandes de coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les autres demandes de coûts supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme Quadrivium, et que ce dernier recommande la somme de 95 894,74 \$ incluant les taxes, ce qui représente les ordres de changements numéros 09, 10, 12 et 13;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 85 919,82 \$ incluant les taxes, est à créditer puisqu'un ajustement du prix du bitume est applicable par rapport aux travaux réalisés lors de la saison 2015 (ordre de changement numéro 11);

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 137740 d'un montant de 94 845,87 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changements numéros 01 à 08;
- approuve le crédit de 85 919,82 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement du prix du bitume des travaux réalisés lors de la saison 2015 (ordre de changement numéro 11);
- approuve les demandes de travaux supplémentaires en fonction des ordres de changements numéros 09, 10, 12 et 13, totalisant un montant de 95 894,74 \$ incluant les taxes, portant ainsi le cumulatif net des ajustements au coût de soumission à 104 820,79 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 8 077 401,93 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-008-06287	74 452,21 \$	Fonds dédié aux infrastructures – Réfection - Pavage de rues locales
06-30762-021-06288	9 144,51 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier de Gatineau – Boulevard Maloney Est et chemin Mongeon à 400 m vers l'ouest
06-30762-022-06289	3 967,95 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier de Gatineau – Rues Saint-Louis et Jacques-Cartier à 575 m vers l'est
04-13493	4 170,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 159,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-643

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - ENTREPRISES G.N.P. INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM, PHASE 3B - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-73 du 4 février 2015, adjugeait à la firme Entreprises G.N.P. inc. un contrat pour les travaux de réfection des services municipaux du bassin dans le secteur des rues Morin, Papineau et Montcalm d'un coût de 2 227 076,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 817,87 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 137484 pour le paiement des ordres de changement numéros 11 et 12;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Entreprises G.N.P. inc. a déposé plusieurs autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux supplémentaires décrits aux ordres de changement numéros 01, 03, 05, 07, 08, 09 et 10 ont été analysée par le consultant, la firme Cima + S.E.N.C. et qu'il recommande le paiement d'une somme de 116 802,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une variation des quantités réelles par rapport aux quantités prévues au bordereau de soumission permet de retrancher un montant de 279 483,29 \$ incluant les taxes, peuvent être crédités du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrits aux ordres de changement numéros 02 et 04 peuvent être crédités pour un montant de 37 769,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme de cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement du coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 137484 d'un montant de 1 817,87 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 11 et 12;
- approuve le crédit d'un montant de 317 252,58 \$ incluant les taxes, représentant le montant dû à la variation des quantités réelles par rapport aux quantités initialement prévus au contrat et le montant crédité pour les ordres de changement numéros 02 et 04;
- approuve la demande de travaux supplémentaire d'un montant de 116 802,02 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 01, 03, 05, 07, 08, 09 et 10 dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du bassin Morin, Papineau et Montcalm, phases 3, 4 et 5.

Le coût total de la soumission représente un montant total de 2 028 444,02 \$ incluant les taxes, soit un coût moindre à la soumission initiale de 198 632,69 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-644

SOUSSION 2016 SI 166 - FOURNITURE DE COMMUTATEURS BROCADE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service Informatique D.L. inc., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour la fourniture de commutateurs Brocade selon les prix unitaires soumis pour un montant total de 62 448,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date d'adjudication du contrat. De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 500 \$ incluant les taxes, considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30930-649-06290	3 354,35 \$	Édifice Eugène-Beaudoin - Ateliers municipaux - Autres pièces
18-15034-001-06291	53 669,61 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	2 715,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 708,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-645

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL LAVOLLEY - 27 ET 28 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE l'événement Lavolley se déroulera les 27 et 28 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de Lavolley à fermer les routes et stationnements mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

Dates	Heures	Rues
Le vendredi 26 août 2016	18 h à 23 h 59	Rue Laval (entre la rue Wellington et la rue Wright)
Le samedi 27 août 2016	00 h à 23 h 59	Rue Laval (entre la rue Wellington et la rue Wright)
Le dimanche 28 août 2016	00 h à 23 h 59	Rue Laval (entre la rue Wellington et la rue Wright)
Le lundi 29 août 2016	00 h à 5 h	Rue Laval (entre la rue Wellington et la rue Wright)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2016-646

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - ENTREPRISES G.N.P. INC. - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX, SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-447 du 3 juin 2015, adjugeait à la firme Entreprises G.N.P. inc. un contrat pour le renouvellement des services municipaux, secteurs de Buckingham et de Masson-Angers pour un montant de 4 645 062,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a analysé les coûts soumis par l'entrepreneur Entreprises G.N.P. inc. suite à des conditions de chantier, et recommande le paiement d'un montant total de 106 253,57 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 134807 et 139422 ont déjà été approuvées pour un montant de 54 658,60 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation de cet ajustement de coûts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 134807 et 139422 pour un montant de 54 658,60 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 106 253,57 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Entreprises G.N.P. inc. dans le cadre du projet renouvellement des services municipaux secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 160 912,17 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 4 805 974,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30756-006-06292	97 023,67 \$	Remplacement et réfection des conduites d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures - Buckingham - Réseau d'aqueduc
04-13493	4 620,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 609,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-647

AUTORISER LA FERMETURE TEMPORAIRE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PONCEAUX TRANSVERSAUX LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES DE LA VILLE (PROJET CLÉ EN MAIN) - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-578 du 8 juillet 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 7 972 581,14 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Pavage Coco (Coco Paving inc.) pour les travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète temporaire d'un tronçon du chemin de la Montagne pour une période d'environ cinq jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour par les chemins Cook, Vanier et Pink sera mis en place avant la fermeture complète de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier précis des travaux n'est pas connu à ce jour et que les travaux devraient avoir lieu en juillet ou août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Montagne est un axe routier municipal d'importance et que la fermeture complète temporaire d'un tronçon de ce chemin pourrait occasionner des impacts sur la circulation et les usagers, une approbation du comité exécutif est souhaitable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture complète d'un tronçon du chemin de la Montagne, entre la rue de la Brise et le chemin Cook, pour une période d'environ cinq jours consécutifs, afin de permettre la réalisation des travaux de remplacement de ponceaux, pendant les mois de juillet ou août 2016, lors des travaux de réfection du chemin de la Montagne.

Adoptée

CE-2016-648

SOUSSION 2016 SI 090 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN ÉCLAIRAGE - DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT, DE LIMBOUR, DE TOURAINE ET DE BUCKINGHAM - DENISE LAFERRIÈRE, CÉDRIC TESSIER, DENIS TASSÉ ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils en éclairage pour la préparation d'études préparatoires, de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance partielle pour la réalisation des travaux d'éclairage dans les parcs Limbour, de la Riviera, Fontaine, Hormidas-Gamelin et de l'Île pour un montant total de 53 348,40 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12010-007-06293	7 239,94 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Limbour
18-15006-009-06294	6 517,62 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - Autres projets
18-15004-026-06295	8 480,89 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - Parc Fontaine - Patinoire des sénateurs
18-15004-023-06296	2 893,45 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - École Hormidas-Gamelin - Surface synthétique
18-15004-017-06297	23 582,29 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - Parc de l'Île - Réfection du court de tennis
04-13493	2 320,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 314,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-649

SOUSSION 2016 SI 161 - SERVICE DE SIGNALEURS ROUTIERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Atlas Signalisation inc., 188, chemin de Montréal Ouest, Gatineau, Québec J8M 1P4, pour le service de signaleurs routiers, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif, de 26 343,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juin 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-650

SOUSSION 2016 SP 125 - RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM - JOSÉE LACASSE ET MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, basés sur les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, à savoir :

Parcs Chénier et Claude Rioux

6369472 Canada inc / Equinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour des travaux de réaménagement pour un montant total approximatif de 164 511,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces parcs.

Parc Guitard

Les Entreprises Benoit Gratton inc, 40, rue McFaul, Gatineau, Québec, J8L 3M3, pour des travaux de réaménagement pour un montant total approximatif de 54 361,90\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16005-001-06298	93 404,21 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - Parc Chenier - Structures de jeux
18-16005-002-06299	56 816,98 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - Parc Claude-Rioux - Structures de jeux
18-16005-007-06300	49 639,66 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - Parc Guitard - Correctifs des jeux d'eau
04-13493	9 518,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 494,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-651

ABONNEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS À LA BASE DE DONNÉES DE JOURNAUX ÉLECTRONIQUES ZINIO DU 1^{ER} MAI 2016 AU 30 AVRIL 2019 - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - RB DIGITAL - 38 396,28 \$

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'adhésion à la base de données de journaux Zinio pour un montant annuel fixe de 12 798,76 \$ incluant les taxes, de 2016 à 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente entre le fournisseur Zinio et le consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (BIBLIOPRESTO.CA), dont fait partie la bibliothèque municipale de Gatineau, les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (4^e) de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder à l'abonnement à la base de données Zinio auprès du fournisseur RB Digital au montant de 38 396,28 \$ incluant les taxes, pour trois ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019. Cette dépense sera payée en trois versements annuels de 12 798,76 \$;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le contrat à intervenir entre RB Digital et la Ville de Gatineau;
- le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget pour les années 2017 et 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-334-06301	8 034,44 \$	Gestion des collections – Télécommunication - Informatique
02-59110-334-06302	1 826,26 \$	Programme d'accessibilité universelle – Télécommunication - Informatique
02-59130-334-06303	1 826,26 \$	Politique familiale – Télécommunication - Informatique
04-13493	556,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	555,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-652

SUBVENTION DE 10 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE MULTISPORTS À L'ÉCOLE DU PLATEAU – DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plateau prévoit l'aménagement d'un terrain synthétique multisports;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plateau relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plateau, par l'entremise du directeur, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire du conseiller du district électoral du Plateau – Maxime Tremblay, désire contribuer au projet d'aménagement d'un terrain synthétique multisports à l'école du Plateau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le protocole d'entente;
- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement d'un terrain synthétique multisports à l'école du Plateau provenant du budget discrétionnaire du conseiller du district électoral du Plateau – Maxime Tremblay.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-692-06304	10 000 \$	Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Équipement non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-653

SOUSSION 2016 SP 127 - LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Limitée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la location d'un chargeur sur roues sans opérateur, pour les saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018, pour un montant approximatif de 132 221,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une période de 22 semaines annuellement, et ce, pour les deux prochaines années à compter de la saison hivernale 2016-2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-06305	24 147,12 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme - Machinerie
04-13493	1 150,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 147,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-654

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ
NUMÉRO 112717**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 112717 est absent de façon continue depuis le 22 mai 2014, que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail le considère incapable d'exercer son travail pré-lésionnel et tout autre emploi à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail a rendu une décision le 23 octobre 2015 à cet effet et que celle-ci fut entérinée par le Tribunal administratif du travail le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 112717 ne sera pas en mesure de réintégrer, de façon définitive, sa fonction pré-lésionnelle ni aucune autre fonction au sein de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 112717.

Adoptée

CE-2016-655

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC MICHAUD À TITRE
D'INSPECTEUR AUX PERMIS D'AFFAIRES ET BÂTIMENT - SERVICE DE
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'inspecteur aux permis d'affaires et bâtiment au Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue du 28 avril au 28 octobre 2016, mais ne pouvant excéder le 21 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Marc Michaud à titre d'inspecteur aux permis d'affaires et bâtiment au Service de l'urbanisme et du développement durable pour une période prévue du 28 avril au 28 octobre 2016, mais ne pouvant excéder le 21 avril 2017.

Le salaire de monsieur Marc Michaud sera celui de la classe 9, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61250-132 – Buckingham – Permis et gestion du développement – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-656

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK PILON À TITRE DE TECHNICIEN, FORESTERIE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas au Service des travaux publics pour la période du 30 mai au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Patrick Pilon à titre de technicien, Foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas au Service des travaux publics pour la période du 30 mai au 31 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Patrick Pilon sera celui de la classe 9, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-132 – Lutte contre l'agrire du frêne – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-657

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2016-506 DU 15 JUIN 2016 -
PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME
CHANTAL BELLEY À TITRE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DU GREFFE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2016-506 du 15 juin 2016, en modifiant la date du 15 juillet 2016 pour le 15 septembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-658

**ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES
HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER ENQ-15-AI-375**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les honoraires professionnels concernant une cause en déontologie policière (numéro ENQ-15-AI-375) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro ENQ-15-AI-375, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-659

**ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES
HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER DÉO-13-AI-014**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les honoraires professionnels concernant une cause en déontologie policière (numéro DÉO-13-AI-014) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro DÉO-13-AI-014, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-660

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANY FORTIN À TITRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS, FLOTTE, ENQUÊTES ET MANDATS SPÉCIAUX - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef aux opérations, Flotte, enquêtes et mandats spéciaux (poste INC-CAD-043 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Dany Fortin au poste de chef aux opérations, Flotte, enquêtes et mandats spéciaux (poste numéro INC-CAD-043 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie sous la gouverne du chef de division, Logistique, recherche et développement.

De plus, le salaire de monsieur Dany Fortin est établi selon la politique salariale des employés cadres pompiers de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dany Fortin sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Dany Fortin est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 - Opérations incendie - Réguliers - État-major - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-661

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME TYNA VILLENEUVE À TITRE DE TECHNICIEN, GESTION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien, Gestion du portefeuille immobilier au Service des biens immobiliers pour la période du 9 mai au 25 novembre 2016, mais ne pouvant excéder le 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Tyna Villeneuve à titre de technicien, Gestion du portefeuille immobilier au Service des biens immobiliers pour la période du 9 mai au 25 novembre 2016, mais ne pouvant excéder le 5 mai 2017.

Le salaire de madame Tyna Villeneuve sera celui de la classe 8, hors échelle équivalent à l'échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62911-132 – Gestion du portefeuille immobilier – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

Monsieur le maire Maxime Pendeaud-Jobin quitte son siège.

CE-2016-662

CONFIRMER LA CONTINUATION DU MANDAT À LA FIRME KPMG DANS LE CADRE DES DÉMARCHES DE LA VILLE DE GATINEAU RELIÉES À LA COLLUSION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-857 du 4 novembre 2015, accordait à la firme KPMG le mandat de débiter leurs analyses suite, notamment aux révélations survenues lors de la Commission Charbonneau quant à un stratagème de fixation de prix sur le territoire de la ville de Gatineau dans le domaine du génie civil;

CONSIDÉRANT les premiers résultats obtenus suite à ces premières analyses;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un arrimage des données obtenues par la Ville de Gatineau et à la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gatineau de poursuivre les démarches d'analyses et ainsi confirmer la continuation du mandat à la firme KPMG :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme KPMG à titre d'experts juricomptables dans le cadre des recours à instituer en matière de collusion.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du Service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

Adoptée

CE-2016-663

REJET DE SOUMISSION – 2016 SP 018 – SERVICES PROFESSIONNELS – PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU – BUREAU DES GRANDS PROJETS – DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP – JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 21 avril 2016, un appel d'offres public concernant les services professionnels pour le programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions provenant de consortium ont été reçues avant l'expiration du délai fixé pour leur présentation;

CONSIDÉRANT QUE les quatre firmes composant les deux consortiums ont obtenu l'autorisation requise de l'autorité des marchés financiers conformément à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'exigence prévue aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission s'étant qualifiée a soumis une offre révisée représentant 19,49 % du budget total du projet et que par conséquent, cette dernière excède les disponibilités budgétaires relatives aux services professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un ou des appels d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif